

DEC211340DR07

Décision portant nomination de Mme Anne BAUDOIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » et nommant M. Olivier PIVA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5246 en date du ---11-- / -06---- / 2021-- ;

Considérant que Mme Anne BAUDOIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne BAUDOIN, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » à compter du 01 janvier 2021.

Mme Anne BAUDOIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne BAUDOIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ...villurbanne le 12/06/2021

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Pour le Délégué Régional empêché
Aurèle De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

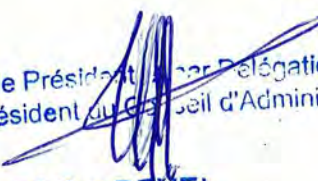
Olivier PIVA
Directeur UMR 5246
ICBMS

Le directeur de l'unité
Olivier PIVA



Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Pour le Président de la Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration



Didier REVEL